

## Vignes § Territoires - Paysages du Cahors

Sébastien Truquet et Alain Hatterley (DDT 46)

Culture pérenne à haute valeur ajoutée, un vignoble n'est jamais anodin dans un territoire. La production du vin reste un monde à part dans le domaine de l'agriculture ne serait-ce que par les représentations qu'il véhicule et les passions qu'il exacerbe. Vignoble, vin et société interagissent dans un territoire. Le paysage est d'une certaine manière une résultante tangible de ces interactions, mais aussi un révélateur des logiques à l'œuvre entre effets d'entraînement et tensions sociétales.



Les premières investigations ont montré que le vignoble du Cahors semble n'avoir été qu'assez peu étudié sous l'angle du paysage; les approches économiques et agronomiques prédominent largement. Il est donc proposé un angle de vue différent pour prendre une certaine distance avec les considérations les plus courantes.

L'histoire du vin de Cahors n'a cessé d'être chamboulée et plus particulièrement depuis la crise phylloxérique de la fin du XIXème siècle. Mais quelles sont réellement ces évolutions de paysages ? Quelles sont les logiques économiques et sociétales qui les commandent ?

Pour y répondre les éléments d'étude présentés seront de plusieurs ordres : synthèse documentaire, mise en perspective de données quantitatives, observatoire, fictions prospectives.... le tout agrémenté de nombreux documents iconographiques. L'étude fait aussi place à plusieurs témoignages offrant ainsi des regards d'acteurs du territoire.

Il ne s'agit en aucun cas d'une étude exhaustive et savante, mais plutôt d'une exploration intuitive, d'une invitation aux débats sur les transformations en cours et à venir de ce territoire.

Etude « Vignes § Territoires –  
Paysages du Cahors »  
Décembre 2011

Réalisée par la Direction  
Départementale des Territoires du Lot

Directeur  
Alain TOULLEC

Chef du Service SPPDD  
Patrick MORI

L'équipe d'étude :  
Alain HATTERLEY  
Sébastien TRUQUET

Pour consulter l'étude :  
<http://www.lot.equipement.gouv.fr/vignes-territoires-paysages-du-a8246.html>

## La charte internationale de Fontevraud.

### Protection, gestion et valorisation des paysages viticoles

Carine HERBIN (Institut Français de la Vigne et du Vin)

La qualité des paysages viticoles d'une région constitue un capital économique, agro-écologique et culturel pour les viticulteurs, les habitants et les entreprises touristiques. Cette qualité mérite donc d'être travaillée par tous ceux qui en tirent profit. La Charte Internationale de Fontevraud a été créée pour reconnaître les efforts réalisés, de façon coordonnée, par tous les acteurs d'une petite région viticole pour protéger, gérer, aménager et valoriser leurs paysages. Cette reconnaissance se traduit par l'attribution d'un label et la participation à un réseau international de régions viticoles qui mettent en œuvre des politiques paysagères d'excellence. La présentation précise les conditions d'adhésion à cette charte ainsi que les droits qui lui sont liés.

[www.vignevin.com](http://www.vignevin.com)

[www.charte-de-fontevraud.org](http://www.charte-de-fontevraud.org)



#### Références

- Agriculture et paysage. Les outils APPORT (2009) - [www.agriculture-et-paysages.fr](http://www.agriculture-et-paysages.fr)
- . *Projet d'exploitation agricole et paysage*
  - . *Qualité des paysages, des produits et du cadre de vie*
  - . *Représentation et interprétation du paysage outils pour observer, analyser, valoriser*
  - . *La visite de terrain, le paysage comme lieu d'expériences*
  - . *Cadre juridique, outils et compétences pour le paysage en agriculture*
  - . *Paysage, outil de médiation*
  - . *Paysage, urbanisation et projet agricole, quel mode d'expression des paysages agricoles dans les projets de territoire*

COLLECTIF. 2002. *Le vignoble dans le paysage* : Les cahiers itinéraires n°5 d'ITV France, Institut Français de la Vigne et du Vin.

<http://www.vignevin.com/publications/collection-itineraires.html>

HERBIN, Carine et ROCHARD Joël. 2006. *Les paysages viticoles* : Editions Ferret

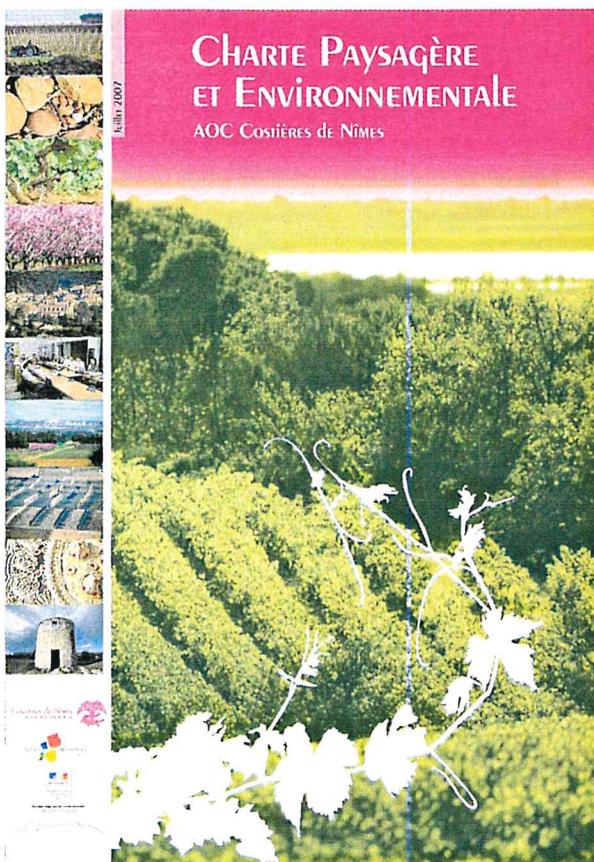
## Les chartes paysagères et environnementales : outil de gestion, préservation et valorisation des vignobles. Retours d'expériences des AOC Costières de Nîmes et Brouilly.

Laurence FABBRI (Bureau d'Études Territoires & Paysages)

La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes, démarche innovante en faveur des paysages viticoles, a été initiée en 2006 par le Syndicat d'appellation en partenariat avec Nîmes Métropole et la DREAL Languedoc-Roussillon. Les études préalables (diagnostic paysager et environnemental et plan d'actions) ont été réalisées en concertation avec les acteurs du territoire, soit plus d'une quarantaine de structures.

La signature de la Charte en juillet 2007 a marqué le point de départ de la mise en œuvre des actions avec la création d'un poste d'animation Charte (financé par le Syndicat des Costières de Nîmes, Nîmes Métropole, la DREAL, le Conseil Général, le Conseil Régional) pour assurer le suivi et la réalisation des actions sur les différentes thématiques inscrites dans le plan d'actions :

- . Préserver les ressources naturelles et la biodiversité,
- . Gérer l'identité rurale et agricole du territoire,
- . Valoriser l'activité agricole par le tourisme et la communication.



*Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes  
Document d'engagement des signataires – Juillet 2007*



*Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes  
Projet Biodivine - Haie composite – Septembre 2010*

# Les chartes paysagères et environnementales : outil de gestion, préservation et valorisation des vignobles. Retours d'expériences des AOC Costières de Nîmes et Brouilly.

Laurence FABBRI (Bureau d'Études Territoires & Paysages)

Depuis 5 ans, ce sont donc environ 16 actions sur les 34 du plan d'actions qui ont été réalisées et/ou en cours de réalisation :

- mesure de la biodiversité dans le vignoble et mise en place d'aménagements favorables dans le cadre du projet européen LIFE + Biodivine (haies composites, enherbement inter-rang, couvert enherbé sur les parcelles au repos...);
- charte des bonnes pratiques « Viticulture durable » annexée au cahier des charges de l'AOC ;
- cartes de zonage communal des potentiels paysagers et environnementaux de l'AOC Costières de Nîmes, outil d'aide à la décision pour l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- création de formules courts séjours à thème (Vin et Patrimoine, Week-end autour des Vignes Toquées...);
- balisage d'axe paysager offrant des points de vue remarquables depuis et sur le vignoble et son environnement ;

Cette démarche est aujourd'hui reconnue au niveau local et national (adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud, Prix René Renou 2009).

Pour en savoir plus :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/chartes-paysageres-a715.html>

[http://www.espace-des-brouilly.com/brouilly-le-mont-inspire/charte-de-fontevraud-c-656\\_438\\_3\\_394\\_472.html](http://www.espace-des-brouilly.com/brouilly-le-mont-inspire/charte-de-fontevraud-c-656_438_3_394_472.html)

